

## 9 ième ! ' PICTURALE ' 2022

### briefing & conditions de participation

#### categorie A

#### briefing " illustration(s) – 1 x 1 "

les candidats déclarent être inconditionnellement d'accord avec ce règlement en participant à cet événement

la participation est **gratuite**

#### art. 1.

L'illustrateur a minimum deux publications a son palmarès ( joindre éventuellement exemplaire )

De nouvelles oeuvres / illustrations sont évidemment acceptées

#### art. 2.

Les envois / illustrations ne seront pas encadré(e)s , un passe-partout est accepté

#### art. 3.

Un envoi / oeuvre ( 1m x 1m ) ne comportera pas plus de 6 illustrations ( à moins de faire partie d'un seul ensemble artistique )

L' exposition de(s) l' illustration(s) se fera ( par illustrateur ) sur une surface de **1m x 1m**

#### art. 4.

Les envois doivent être emballés avec précaution afin d' éviter tout risque de dommage

et pourvus d'un croquis indiquant comment l'illustrateur conçoit sa surface de '1m x 1m'.

Au dos de l'oeuvre le nom de l'illustrateur sera mentionné bien lisiblement .

Les envois seront également accompagnés du formulaire de participation et du formulaire pour les assurances , les deux correctement remplis .

## **art.. 5**

Pour l'exposition , les envois / illustrations doivent nous parvenir entre le 10 janvier 2022 et le 17 janvier 2022 et peuvent être déposés - pendant les heures d'ouverture -au CC de Ververij – wolvestraat /rue au loup 37 – Renaix 9600 – O55 / 23 28 O1

( heures d'ouverture : du lundi au vendredi incl. de 8.30h -12h et de 13.30h -16h )

## **Art. 6**

Les envois doivent être récupérés par l'illustrateur au plus tard le 3 mai 2022

L'organisation ne se charge pas de renvois des illustrations

## **Art. 7**

L'organisation se réserve le droit de pre-sélectionner les envois .

Les envois seront soumis à un jury de professionnels . La décision du jury est irrévocable .

Aucune correspondance ne sera entretenue au sujet du concours ou de la décision du jury .

## **Art. 8**

Le gagnant recevra le grand **PRIX PRESTIGE 'PICTORALE ' ! 2022**

**d'une valeur de 2.500 euro**

+ son oeuvre / illustration figurant sur **un mur** au coeur **de la ville** de Renaix

+ une **exposition** exceptionnelle en **solo** sur le magnifique site du CC de Ververij

Le grand gagnant sera proclamé pendant le vernissage festif ! le samedi 5 mars 2022 à 17.00h

Le gagnant du **prix du PUBLIQUE** , en categorie **A** , d'une valeur de **750 euro** , sera annoncé pendant le **FINISSAGE** le samedi 16 avril 2022

**Art.9.**

Les oeuvres / illustrations sélectionnées par le jury de professionnels feront toutes partie de  
**l'exposition 9 ième 'PICTURALE' 2022**

L'illustrateur s'engage à renoncer à ses droits de reproduction pour la publication du catalogue

**Art.10**

Comment s'inscrire ?

1.

Confirmer votre **participation via mail** : [post@picturale.be](mailto:post@picturale.be) au plus tard le **22.11.2021**

2.

**Exposition** : envoyer ou déposer votre oeuvre/illustration(s) avec éventuelle publication

+ formulaire de participation + formulaire pour les assurances au CC de Ververij – wolvestraat / rue  
au loup 37 – 9600 Renaix , entre **le 10 janvier 2022 et le 17 janvier 2022**

3.

**Catalogue** : envoyer via mail une photo **numérique( we transfer )** de votre illustration :  
[post@picturale.be](mailto:post@picturale.be)

**Je déclare avoir pris connaissance de ce règlement**

**Pour accord**

.....

.....

**Nom / signature**

**date**